

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 780

2 avril 2013

SOMMAIRE

Ednarts Investments S.à r.l.	37397	Lux Tankgut S.à.r.l.	37408
Energex Engineering S.A.	37394	Luxury Brand Development S.A.	37413
Finleopard S.A.	37396	Magellan Management & Consulting S.A.	37426
Finzels Reach Holdings S.à r.l.	37401	Maison Krauser Sàrl	37429
Fresenius Medical Care MDF S.A.	37403	Marie Lingerie S.à r.l.	37428
GE Capital Real Estate Polish Retail Hold- co S.à r.l.	37407	Marketing Entreprises s.à.r.l.	37433
GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l.	37409	Marshgate Morangis	37433
General Cars S.à r.l.	37412	Matterhorn Capital Europe S.A.	37418
GM Investissement S.à r.l.	37413	MEC Telecommunication S.à r.l.	37433
Gota Mar S.à r.l.	37433	Medical Protein Holding S.A.	37434
Greeninitiatives S.A.	37395	MexSpa Invest S.A.	37421
Hampton Lux Properties	37400	Mille Deco S.à r.l.	37421
Harmonie Cuisines S.A.	37421	Modern'shoes s.à r.l.	37434
Hornton S.à r.l.	37418	Molzberger S.à r.l.	37435
HUB Industries S.A.	37424	M. Q. Realisation SA	37417
I.D. Associates S.à r.l.	37426	MT Advertising S.à r.l.	37436
Ileos Holdco S.à r.l.	37429	M.T.I.I. S.à r.l.	37417
Immopard S.A.	37435	Muha HoldCo S.à r.l.	37424
Lidcome S.A.	37400	Muha LuxCo S.à r.l.	37424
Linamar Financial Sàrl	37436	Muha No 2 LuxCo	37425
LJ Investment S.à r.l.	37394	Natur + Stein S.à r.l.	37436
Lombard Odier Multiadvisers	37403	Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.	37407
Lux Brooker S.A.	37406	Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.	37409
Lux-Energy Solar S.à r.l.	37412	Numen Europe S.A.	37440
Luxmarine S.A.	37413		

LJ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026024/9.

(130031703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Energex Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.245.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Aldo BONALDI, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte Carlo, 1, rue du Ténao (Principauté de Monaco),

ici représenté Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ENERGEX ENGINEERING S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30245, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 195 du 15 juillet 1989;

b) Que le capital social de la société est fixé à soixante mille francs suisses (60.000,- CHF), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix francs suisses (10,- CHF) chacune, entièrement libérées;

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

k) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. AC/2013/604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021697/56.

(130026464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Greenitiatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 149.754.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1446 Luxembourg, 12, Jean Engling, (le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Frédéric CESBRON, demeurant au 108, boulevard Doulon, F-44300 Nantes (France), (le "mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GREENITIATIVES S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 149.754, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 4 janvier 2010;

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS), représentés par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENT EURO) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021747/46.

(130026256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Finleopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.843.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "BAINTHA INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Marbella, East 53 Street, MMG Building (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "FINLEOPARD S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93843, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 10 juillet 2003;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. AC/2013/599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021718/55.

(130026447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

—
THERE APPEARED:

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 109283,

being the holder of five hundred (500) class A shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share and one (1) class B share of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25),

here represented by Mr. Bob Calmes, lawyer, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 19 December 2012;

which proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Ednarts Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 109275, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1269 on 25 November 2005. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1028, on 21 April 2012.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred two million euro (EUR 902,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share and one (1) class B share with a par value of twenty-five euro (EUR 25) up to nine hundred two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 902,012,525) through the issuance of thirty-six million eighty thousand (36,080,000) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share through the conversion of twenty-four million eighty thousand (24,080,000) convertible bonds having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, issued by the Company with effect as of 19 December 2011.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred two million euro (EUR 902,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share and one (1) class B share with a par value of twenty-five euro (EUR 25) up to nine hundred two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 902,012,525) through the issuance of thirty-six million eighty thousand (36,080,000) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share.

The issuance of thirty-six million eighty thousand (36,080,000) class B shares is implemented through the conversion of twenty-four million eighty thousand (24,080,000) convertible bonds having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the "Bonds"), issued by the Company with effect as of 19 December 2011 and currently held by Credit Suisse Reinsurance Holding No.1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 162702.

The Bonds are converted in accordance with their terms and conditions dated 16 December 2011, as amended on 10 April 2012 (the "Terms"), and a conversion notice duly completed and executed by Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., prenamed, dated 19 December 2012.

Article 7.1 of the Terms of the Bonds provides that in the case a bondholder decides to exercise its conversion right, then the principal amount of each Bond will be increased by the amount of the bonus (the "Bonus", as defined in the Terms), as determined on the relevant conversion date.

As a consequence, the Bonds are converted into (i) twenty-four million eighty thousand (24,080,000) class B shares, the nominal value of which corresponds to the principal amount of the Bonds and (ii) twelve million (12,000,000) class B shares, the nominal value of which corresponds to the amount of the Bonus.

The thirty-six million eighty thousand (36,080,000) newly issued class B shares have all been subscribed by Credit Suisse Reinsurance Holding No.1 S.à r.l., prenamed. No allocation has been made to the share premium of the Company.

The proof of the existence and of the aggregate value of the Bonds so converted has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at nine hundred two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 902,012,525), represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share and thirty-six million eighty thousand one (36,080,001) class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) per share."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 109283,

détenant cinq cents (500) parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et une (1) part sociale de classe B de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25),

ici représentée par Monsieur Bob Calmes demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 19 décembre 2012.

La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Ednarts Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109275, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1269, le 25 novembre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 Décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1028, le 21 avril 2012.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant neuf cent deux millions euros (EUR 902.000.000), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) jusqu'à un montant de neuf cent deux millions douze mille

cinq cent vingt-cinq euros (EUR 902.012.525) par l'émission de trente-six millions quatre-vingt mille (36.080.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par la conversion de vingt-quatre millions quatre-vingt mille (24.080.000) obligations convertibles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises par la Société avec effet au 19 décembre 2011.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent deux millions d'euros (EUR 902.000.000), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) jusqu'à un montant de neuf cent deux millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 902.012.525) par l'émission de trente-six millions quatre-vingt mille (36.080.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'émission de trente-six millions quatre-vingt mille (36.080.000) parts sociales de classe B est effectuée par la conversion de vingt-quatre millions quatre-vingt mille (24.080.000) obligations convertibles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Obligations»), émises par la Société avec effet au 19 décembre 2011 et actuellement détenues par Credit Suisse Reinsurance Holding No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162707.

Les vingt-quatre millions quatre-vingt mille (24.080.000) Obligations ont converties conformément aux conditions des Obligations datées du 16 décembre 2011, telles que modifiées en date du 10 avril 2012 (les «Conditions»), et à une notice de conversion dûment complétée et signée par Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., datée au 19 décembre 2012.

L'article 7.1 des Conditions des Obligations dispose que, dans le cas où le porteur d'obligations décide d'exercer son droit à la conversion des Obligations, le montant nominal de chaque Obligation sera augmenté d'un bonus (le «Bonus»), comme défini dans les Conditions), tel que déterminé au jour de la conversion.

En conséquence, les Obligations sont converties en (i) vingt-quatre millions quatre-vingt mille (24.080.000) parts sociales de classe B dont la valeur nominale correspond à la valeur nominale des Obligations et (ii) douze millions (12.000.000) de parts sociales de classe B dont la valeur nominale correspond à la valeur du Bonus.

Les trente-six millions quatre-vingt mille (36.080.000) nouvelles parts sociales de classe B ont été intégralement souscrites par Credit Suisse Reinsurance Holding No.1 S.à r.l., susmentionnée. Il n'y a pas eu d'affectation à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale des Obligations ainsi converties a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent deux millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 902.012.525) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et trente-six millions quatre-vingt mille une (36.080.001) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CALMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17232. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013021690/162.

(130026080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Hampton Lux Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 159.553.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société WESHOLDING S.à r.l. ayant son siège social à First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles (le "mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Hampton Lux Properties (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 159.553, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1179 du 1^{er} juin 2011;

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021751/47.

(130026397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Lidcome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 70.399.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026022/10.

(130031348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Finzels Reach Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.439.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alain THILL, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, the "Proxy-Holder", acting as a special proxy of HDG FRL S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg number B 105286, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the the Proxy-Holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I. - That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 93439, has been incorporated under the name BRISTOL BREWERY HOLDINGS S.à r.l. pursuant to a deed drawn up by Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on April 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 583 of 27 May, 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 370 of 23 April 2004 and the denomination of the Company changed to FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l..

II. - That the subscribed share capital of the company FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., amounts currently to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred (126) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. - That the Shareholders declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l."

IV. - That HDG FRL S.a r.l. as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l..

V. - That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l., and that the liquidation of the company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. - That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed. VII.- That the shareholder's register of the dissolved company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l. has been cancelled.

VIII. - That the financial statements of the company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l. as at the date of dissolution are hereby approved.

IX. - That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to the sole manager of the dissolved company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l. for all his mandate and duties during the period starting on 1st January 2012 and ending on the day of the liquidation of the company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l.."

X. - That the records and documents of the dissolved company FINZELS REACH HOLDINGS S.a r.l. will be kept for a period of five years at the offices of Alter Domus Luxembourg S.a r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HDG FRL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 105286, ci-après dénommée "l'Associé Unique", en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I. - Que la société à responsabilité limitée FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93439, a été constituée sous la dénomination BRISTOL BREWERY HOLDINGS S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 27 mai 2003. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 23 avril 2004 contenant modification de la dénomination de la société en FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l..

II. - Que le capital social souscrit de la société FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l. est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. - Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l..

IV. - Que HDG FRL S.à r.l. en tant que liquidateur de la société FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V. - Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., et que la liquidation de la société FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII. - Que le registre des associés de la société dissoute FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l. est annulé.

VIII. - Que les états financiers de la société FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX. - Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière au gérant de la société dissoute FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l., pour l'exécution de tous ses mandats et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1^{er} janvier 2012 et se terminant au jour de la liquidation de FINZELS REACH HOLDINGS S.à r.l..

X. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2012. Relation GRE/2012/4682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021720/111.

(130026428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Lombard Odier Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Pour Lombard Odier Multiadvisers

Référence de publication: 2013026026/11.

(130031761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Fresenius Medical Care MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.027.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zwei tausend zwölf am siebenundzwanzigsten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Versammelte sich eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A. (in Liquidation), mit Gesellschaftssitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 56.027 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Marthe THYES-WALCH, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 2. August 1996, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 9. November 1996, unter der Nummer 577, deren Satzung geändert wurde durch notarielle Urkunde, aufgenommen durch Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 6. August 1999, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 6. November 1999, unter der Nummer 826, des Weiteren geändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Dezember 2005, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. März 2006, unter der Nummer 631 und schließlich geändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 28. Februar 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 4. April 2008, unter der Nummer 823.

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 17 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet (die „Vorsitzende“).

Die Vorsitzende bestimmte sodann zum Schriftführer Herrn Claude GREGORIUS, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg (der „Schriftführer“).

Die Versammlung bestimmte zur Stimmenzählerin Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg (die „Stimmenzählerin“).

Der wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellte die Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der Aktionäre, durch die Mitglieder des Versammlungsvorstandes und durch den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei der Registrierungsbehörde beigelegt werden.

Die Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 1,022,000.00 (eine Million zweiundzwanzigtausend Euro) vertreten, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung konnte daher rechtswirksam ohne vorangehende Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der unterstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

II.- Die Hauptversammlung hat folgende Tagesordnung:

- 1) Bericht des Prüfers der Liquidation (der „Prüfungsbericht“)
- 2) Genehmigung der Liquidationsbilanz zum 24. September 2012 (die „Liquidationsbilanz“)
- 3) Entlastung des Liquidators und des Prüfers

4) Zustimmung der Auszahlung des Liquidationserlöses an die Aktionäre der Gesellschaft gemäß den Angaben der Liquidationsbilanz

5) Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und die Gesellschaftsunterlagen für den Zeitraum von fünf Jahren nach Abschluss der Liquidation aufbewahrt werden sollen

6) Abschluss der Liquidation

7) Sonstiges.

III.- Die Aktionäre haben sich am 22. Dezember 2010 zu einer außerordentlichen Hauptversammlung vor dem unterzeichnenden Notar zusammengefunden, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 434 am 7. März 2011 veröffentlicht wurde, aufgrund deren beschlossen wurde die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen, selbige außerordentliche Hauptversammlung beschloss ebenfalls Herrn Pierre METZLER, Avocat à la Cour, geboren in Luxemburg, am 28. Dezember 1969, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen (der „Liquidator“).

IV.- Die Aktionäre haben sich am 25. September 2012 zu einer privatschriftlichen außerordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden, aufgrund deren KPMG Luxembourg, mit Gesellschaftssitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 149133, als Liquidationsprüfer ernannt wurde (der „Prüfer“).

V.- Die Vorsitzende eröffnete daraufhin die Beratungen:

Die Hauptversammlung, fasste, nachdem sie den Aussagen der Vorsitzenden zugestimmt und sich als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung einstimmig und in gesonderten Abstimmungen, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Nach Erhalt des Prüfungsberichts vom 10. Dezember 2012, beschloss die Hauptversammlung den Prüfungsbericht anzuerkennen, welcher zu dem Schluss kommt, dass „Basierend auf unserer prüferischen Durchsicht sind wir, mit Ausnahme des im obigen Abschnitt dargestellten Sachverhaltes, nicht auf Tatsachen gestossen, die uns zu der Annahme veranlassen:

- der beigefügte Liquidationsabschluss nicht ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der im Rahmen der Liquidation durchgeführten Transaktionen, in Einklang mit den in Luxemburg geltenden gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen vermittelt;

- der beschreibende Teil des Bericht des Liquidators nicht in Übereinstimmung mit dem Liquidationsabschluss ist.“

Der Prüfungsbericht, einschließlich der Liquidationsbilanz verbleiben nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Aktionäre und dem unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Vorlage in Bezug auf die Registrierungsformalitäten, beigefügt.

Zweiter Beschluss

Nach Anerkennung der Schlussfolgerungen des Prüfungsberichts, hat die Hauptversammlung beschlossen die Liquidationsbilanz zu genehmigen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung erteilte dem Liquidator sowie dem Liquidationsprüfer Entlastung ohne Vorbehalte für die Wahrnehmung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschloss der Auszahlung des Liquidationserlöses an die Aktionäre der Gesellschaft gemäß den Angaben der Liquidationsbilanz mit Wirkung zu Datum der vorliegenden Urkunde zuzustimmen.

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschloss, der Aufbewahrung der Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für den Zeitraum von fünf Jahren ab dem Datum des Liquidationsabschlusses in 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldingen zuzustimmen.

Sechster Beschluss

Die Hauptversammlung beschloss, die Liquidation zum heutigen Datum als abgeschlossen zu erklären und stellte fest, dass die Gesellschaft mit heutigem Datum aufgehört hat zu bestehen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und sich niemand mehr zu Wort meldet, schloss der Vorsitzende die Versammlung um 17 Uhr 30 ab.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendeinhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Wortlaut die deutsche Fassung maßgebend ist.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs erwähnt, in Luxemburg erstellt wurde, nachdem diese den erschienenen Personen verlesen wurde, sowie vom Vorstand mit dem Notar unterzeichnet wurde.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre;

Pardevant le notaire instrumentant Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A. (en liquidation), établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.027 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 1996, sous le numéro 577, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 1999, sous le numéro 826, modifiés ensuite suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mars 2006, sous le numéro 631, et modifiés enfin suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 avril 2008, sous le numéro 823.

L'assemblée est ouverte à 17 heures sous la présidence de M^e Mevlüde-Aysun TOKBAG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Claude GREGORIUS, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutatrice M^e Morgane IMGRUND, avocat, demeurant à Luxembourg (la «Scrutatrice»).

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant ensemble l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 1.022.000,00 (un million vingt deux mille euro) sont présents ou représentés valablement à l'assemblée. L'assemblée étant dûment constituée, elle a pu dès lors valablement délibérer et prendre les résolutions qui s'imposent en relation avec les points de discussion figurant à l'ordre du jour sans qu'une convocation préalable n'ait été nécessaire.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Prise de connaissance du rapport du Commissaire (le "Rapport du Commissaire")
- 2) Approbation des comptes de liquidation au 24 septembre 2012 (les "Comptes de Liquidation")
- 3) Décharge accordée au Liquidateur et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société
- 4) Approbation du transfert du boni de liquidation aux actionnaires conformément à ce qui ressort des Comptes de Liquidation de la Société
- 5) Détermination du lieu où seront conservés les livres et documents sociaux pendant une période cinq ans après la clôture de la liquidation
- 6) Approbation de la clôture de la liquidation;
- 7) Divers.

III.- Les actionnaires ont tenu une assemblée générale extraordinaire devant le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 434 en date du 7 mars 2011, aux termes de laquelle il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. La même assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Pierre METZLER, Avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, résidant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

IV.- Les actionnaires ont tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé le 25 septembre 2012, aux termes de laquelle la société KPMG Luxembourg, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149133, a été nommée commissaire à la liquidation (le «Commissaire»).

V.- La Présidente ouvre alors les débats.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et s'étant estimée valablement constituée et convoquée, celle-ci a délibéré et par vote séparé et unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant reçu le Rapport du Commissaire au 10 décembre 2012, l'assemblée a décidé de reconnaître le Rapport du Commissaire qui conclut que «Sur base de notre audit, nous n'avons pu déceler, à l'exception des circonstances décrites dans le paragraphe ci-dessus, des faits qui nous auraient pu faire supposer:

- que les comptes de liquidation ci-joints ne donnent pas une image fidèle des transactions passées dans le cadre de la liquidation conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables au Luxembourg;
- que la partie descriptive du rapport du liquidateur ne correspond pas aux comptes de liquidation.»

Le Rapport du Commissaire incluant les Comptes de Liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des actionnaires, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Ayant reconnu les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire, l'assemblée décida d'approuver les Comptes de la Liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décida d'accorder pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la Liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décida d'approuver le transfert des actifs et passifs restants de la Société aux actionnaires conformément à ce qui ressort des Comptes de Liquidation de la Société avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décida d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années à compter de la clôture de la liquidation au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

Sixième résolution

L'assemblée déclare la liquidation de la Société clôturée avec effet à ce jour et constate qu'à compter de ce jour, la société a cessé d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président décida de clôturer l'assemblée à 17 heures 30.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparante et en cas de divergences entre le texte allemand et français, le texte allemand prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-A. TOKBAG, C. GREGORIUS, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021728/194.

(130026412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Lux Brooker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 20, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 105.938.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026027/10.

(130031228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.265.

In the year two thousand and twelve, on twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 158.396;

here represented by Anne-Laure Mollard, avocat, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder representing the entire share capital of (the "Sole Shareholder") GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.265 (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the Me Carlo, Wesandt, notary residing in Luxembourg, on August 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Mémorial') number 2173 of October 14, 2010, and which articles of incorporation were last amended by a deed before the undersigned notary on January 19, 2011, published in the Mémorial number 611 of March 31, 2011.

The Sole Shareholder, represented as above stated, considered the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend the name of the Company from "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.a r.l." to "Next Real Estate Polish Retail Holdco S.a r.l.";

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

and further requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the name of the Company from "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.a r.l." to "Next Real Estate Polish Retail Holdco S.a r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l. (the "Company")."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.396;

ici représentée par Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

La comparante agissent en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social de («l'Associé Unique») GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.265 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2173 du 14 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 19 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 611 le 31 mars 2011.

L'Associé Unique, ainsi représentés, a pris connaissance de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision de modifier le nom de la Société anciennement "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l." en "Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.";

2. Modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

et a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l." à "Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Next Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.» (la «Société»).»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63294. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021737/94.

(130026375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Lux Tankgut S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 160, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 46.470.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013026029/10.

(130031734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l.).**

Capital social: EUR 105.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.396.

In the year two thousand and twelve, on twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- GE Polish Retail Feeder S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 158.139;
 - GE Capital Real Estate Polish Retail US LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the United States of America, incorporated in the trade register of the state of Delaware under number 4929312, having its registered office at 2711, Centerville Road, room 400, USA - 19808 Wilmington, New Castle, Delaware;
 - The Trustee of ESB General Employees Superannuation Fund, an Irish Pension Fund with registered address at 43 Merrion Square, Dublin 2, Ireland;
 - BMW (UK) Trustees Limited (company number 02597360) as Trustee of BMW (UK) Operations Pension Scheme, a UK Pension Fund with registered address at c/o BMW (UK) Trustees Limited, PO Box 10277, Osprey House, Albert Street, Redditch, Worcestershire B97 4WA, United Kingdom;
 - Pilkington Brothers Superannuation Trustee Limited as Trustee of PILKINGTON SUPERANNUATION SCHEME, a UK Pension Fund with registered address at c/o Pilkington Brothers Limited, Prescott Road, St Helens, Merseyside, WA10 3TT, United Kingdom;
 - Severn Trent Pension Scheme Trustees Limited as Trustee of the Severn Trent Pension Scheme, a UK Pension Fund with registered address at 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU, United Kingdom,
 - State Street Nominees Limited a/c 29G5, a UK pension fund with registered address at Portman House 2 Portman St London, W1H 6DU, United Kingdom, acting for Conoco Phillips Pension Plan Trustees Limited;
 - Tesco Pension Trustee Limited as Trustee of Tesco PLC Pension Scheme, a UK pension fund with registered address at Pensions Department, Tesco House, PO Box 4126, Cardiff CF14 4ZP, United Kingdom;
 - CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Series FCP-SIF - Global Alpha Open-Ended Fund, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement), under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, acting through its management company, CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156904;
 - J Sainsbury Pension Scheme Trustees Limited, a UK pension fund with registered address at Sainsbury, 33 Holborn, London EC1N 2HT, United Kingdom;
 - Hertfordshire County Council acting as administering authority of Hertfordshire County Council Pension Fund, a UK pension fund with registered address at Hertfordshire County Council, Pegs Lane, County Hall, Hertford SG13 8DE, United Kingdom;
 - The Church of England Pensions Board as Corporate Trustee for Church of England Investment Fund for Pensions, a UK pension fund with registered address at c/o The Church of England Pensions Board, 29 Great Smith Street, London, SW1P 3PS, United Kingdom;
 - Amlin Corporate Insurance N.V, a Dutch pension fund with registered address at Prof. J.H. Bavincklaan 1, PO BOX 2190, 1180 ED, Amstelveen, The Netherlands;
- here represented by Anne-Laure Mollard, avocat, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing parties are the shareholders representing the entire share capital of (the "Shareholders") GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.396 (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on January 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial ") number 812 on 26 April 2011, and which articles of incorporation were last amended by a deed before Me. Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on February 7, 2011, published in the Mémorial number 1063 of May 20, 2011.

The Shareholders, represented as above stated, considered the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend the name of the Company from "GE Capital Real Estate Polish Retail S.a r.l." to "Next Real Estate Polish Retail S.a r.l.";

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

and further requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the name of the Company from "GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l." to "Next Real Estate Polish Retail S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Next Real Estate Polish Retail S.à r.l. (the "Company")."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- GE Polish Retail Feeder S.a.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.139,;

- GE Capital Real Estate Polish Retail US LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et régie selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social situé à 2711, Centerville Road, room 400, USA - 19808 Wilmington, New Castle, Delaware et enregistrée au registre du commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 4929312;

- les trustees d'ESB General Employees Superannuation Fund, un fonds de pension irlandais ayant son siège social au 43 Merrion Square, Dublin 2, Irlande;

- BMW (UK) Trustees Limited (numéro d'immatriculation 02597360) en tant que trustee de BMW (UK) Operations Pension Scheme, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à c/o BMW (UK) Trustees Limited, PO Box 10277, Osprey House, Albert Street, Redditch, Worcestershire B97 4WA, Royaume-Uni,;

- Pilkington Brothers Superannuation Trustee Limited en tant que trustee de PILKINGTON SUPERANNUATION SCHEME, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à c/o Pilkington Brothers Limited, Prescott Road, St Helens, Merseyside, WA10 3TT, Royaume-Uni;

- Severn Trent Pension Scheme Trustees Limited en tant que trustee de Severn Trent Pension Scheme, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU, Royaume-Uni;

- State Street Nominees Limited a/c 29G5, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à Portman House 2 Portman St London, W1H 6DU, Royaume-Uni, agissant pour le compte de Conoco Phillips Pension Plan Trustees Limited;

- Tesco Pension Trustee Limited en tant que trustee de Tesco PLC Pension Scheme, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à c/o Pensions Department, Tesco House, PO Box 4126, Cardiff CF14 4ZP, Royaume-Uni;

- CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Séries FCP-SIF ? Global Alpha Open-Ended Fund, un fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, établi sous la forme d'un fonds commun de placement, agissant au travers de sa société de gestion, CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.904;

- J Sainsbury Pension Scheme Trustees Limited, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à Sainsbury, 33 Holborn, London EC1N 2HT, Royaume-Uni;

- Hertfordshire County Council agissant en tant qu'autorité administrant Hertfordshire County Council Pension Fund, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à c/o Hertfordshire County Council, Pegs Lane, County Hall, Hertford SG13 8DE, Royaume-Uni;

- Church of England Pensions Board en tant que trustee pour Church of England Investment Fund for Pensions, un fonds de pension établi au Royaume-Uni ayant son siège social à c/o The Church of England Pensions Board, 29 Great Smith Street, London, SW1P 3PS, Royaume-Uni;

- Amlin Corporate Insurance N.V., un fonds de pension hollandais ayant son siège social à Prof. J.H. Bavincklaan 1, PO BOX 2190, 1180 ED, Amstelveen, les Pays-Bas;

ici représentés par Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

Les comparantes agissent en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de (les «Associés») GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.396 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, le 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 du 26 avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1063 le 20 mai 2011.

Les Associés, ainsi représentés, ont pris connaissance de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision de modifier le nom de la Société anciennement "GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l." en "Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.";

2. Modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

et ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société de "GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l." à "Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.» (la «Société»).»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021738/162.

(130026382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Lux-Energy Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 58, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 162.443.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013026030/10.

(130031732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

General Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.413.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierundzwanzigsten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die nach dem Recht der Schweiz gegründete und bestehende Aktiengesellschaft "Finacquis AG", mit Sitz in CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, eingetragen beim Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.018.415-8,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GENERAL CARS S.à r.l.", mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 27413, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 2. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 119 vom 6. Mai 1988,

und deren Statuten wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Gesellschafterbeschluss vom 3. Mai 1999, betreffend die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro, ein entsprechender Auszug ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 621 vom 18. August 1999, veröffentlicht worden;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) voll eingezahlte Anteile ohne Angabe des Nominalwertes;

III. Die erschienene Partei ist die Eigentümerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

IV. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welche erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Die Alleingesellschafterin erteilt hiermit den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, aufbewahrt werden.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "GENERAL CARS S.à r.l." aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertzehn Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. AC/2012/63012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021739/57.

(130026179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Luxmarine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026031/9.

(130031355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013026032/11.

(130031843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

GM Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.069.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Gregory MONOD, administrateur de sociétés, né le 30 septembre 1976 à Annecy (France), demeurant à La Forge, F-74720 Chilly (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

I. Le comparant, représenté comme ci-avant, expose au notaire ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit français "GM INVESTISSEMENT SàRL", ayant son siège social à 59 Avenue de Genève, F-74000 Annecy (France), constituée par acte sous seing privé en date du 29 juin 2010, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'Annecy (France) sous le numéro 524 262 037, (ci-après dénommée "la Société").

La Société a un capital social fixé à cinq cent cinquante-cinq mille et sept cent vingt euros (555.720,- EUR), représenté par cinquante-cinq mille cinq cent soixante-douze (55.572) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant une décision extraordinaire de l'associé unique datée du 10 décembre 2012.

Une copie de ces résolutions, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que l'associé unique a soumis au notaire instrumentant les documents suivants:

- un extrait récent en date du 29 novembre 2011 du Registre de Commerce et des Sociétés de Annecy, (France), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie du procès-verbal de la décision extraordinaire prise par l'associé unique, prénommée, en date du 10 décembre 2012, décidant du transfert de la Société vers Luxembourg;
- une copie des statuts coordonnés en date du 11 mars 2011;
- une copie des états de gestion de la Société concernant la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012;

Les prédicts documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant l'Associé Unique, et par le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Ensuite le comparant, en tant qu'associé unique, représenté comme ci-avant, a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique transfère le siège social, statutaire et administratif de la société de Annecy, (France), vers L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, sans rupture de la personnalité juridique originaire qui dorénavant sera luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'associé unique atteste que l'activité de la Société continuera son activité sans discontinuité à L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

Le comparant, représenté comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant que les comptes de gestion arrêtés au 30 septembre 2012 pour lesquels il n'y a pas eu de changements notables susceptibles d'influer sur les avoirs sociaux.

Sur base de ses comptes, la Société dispose toujours d'un actif net de cinq cent cinquante-cinq mille sept cent vingt euros (555.720,-EUR), correspondant à son capital d'origine.

Le rapport attestant cette situation établie par "FIDUCIAL EXPERTISE" ayant son siège social au 17 Rue de Rumilly F-74000 Annecy, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date des présentes.

Il est reconnu que la Société doit être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "GM INVESTISSEMENT S.à.R.L."

Sixième résolution

L'associé unique modifie l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.”

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique, ici représenté comme ci-avant, a adopté les statuts refondus suivants:

“ **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de “GM INVESTISSEMENT S.À R.L.” (la Société).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d’autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu’immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l’accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d’une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l’intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu’à l’étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq mille sept cent vingt euros (55.720,-EUR) représenté par cinquante-cinq mille cinq cent soixante-douze (55.572) parts sociales d’une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l’assemblée des associés, conformément à l’article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l’actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l’associé unique sont libres.

En cas de pluralité d’associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l’assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n’est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L’acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu’en vertu d’une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l’associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l’article 15 des statuts sont d’application.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l’incapacité, la faillite ou la déconfiture d’un des associés sinon de l’associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n’ont pas besoin d’être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l’assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l’assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du

capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide transitoirement que le premier exercice social au Luxembourg commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Gregory MONOD, prénommé, né le 30 septembre 1976 à Annecy (France), demeurant à La Forge, F-74720 Chilly (France).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (1.590,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: S. BIVER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62863. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013021742/216.

(130026390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

M. Q. Realisation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 153.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026034/9.

(130031829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

M.T.I.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.999.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026039/10.

(130031889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Matterhorn Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.367.

Le Bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013026044/12.

(130031822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Hornton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.964.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APEARED:

1) The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152.398;

2) The private limited liability company "Sagace S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157.832;

3) The public limited company "PARTICIPATIONS ALPA S.A.", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 55.288;

4) The private limited liability company "Saigol DDC Limited", established and having its registered office in IM1 1AF Douglas, 19-21, Circular Road, inscribed in the Companies' Registry of Isle of Man under the number 123826C; and

5) The private limited liability company "ALMARA Investments Limited", established and having its registered office in Dubai, P.O. Box 71241, 1003, Sheik Zayed Road, Khalid Al Attar Tower (United Arabs Emirates), inscribed in the Registrar of Companies of Dubai under the number O.F. 233.

All the appearing parties are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of five proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the appearing parties are the sole actual partners (the "Partners") of the private limited liability company "Hornton S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 158.964, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 14, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 978 of the 12th of May 2011,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 24, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032 of September 1, 2011,

- That the Company has been put into voluntary liquidation and that the private limited liability company "FIBETRUST S.à r.l.", established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 165.965, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the undersigned notary, on November 30, 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That on December 21, 2012, the shareholders have resolved to approve the report of the Liquidator dated December 20, 2012 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on December 20, 2012 (the "Liquidation Accounts") and have appointed "UHY Fibetrust S.à r.l.", a private limited liability company, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies' Registry

of Luxembourg, section B, under the number 35.966, as auditor (commissaire à la liquidation) (the “Auditor”) to prepare the closing accounts and the report of the auditor;

- That on December 27, 2012, the Auditor has provided the Liquidator and the shareholders with the closing accounts (the “Closing Accounts”) together with the report of the auditor dated December 24, 2012 (the “Report of the Auditor”).

After due consideration, the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Partners acknowledge the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Partners decide to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Partners decide to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Partners decide to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Partners decide that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e. at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Sixth resolution

The Partners declare the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.398;

2) La société à responsabilité limitée «Sagace S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.832;

3) La société anonyme «PARTICIPATIONS ALPA S.A.», établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.288;

4) La société à responsabilité limitée «Saigol DDC Limited», établie et ayant son siège social à IM1 1AF Douglas, 19-21, Circular Road, inscrite au Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 123826C; et

5) La société à responsabilité limitée «ALMARA Investments Limited», établie et ayant son siège social à Dubai, P.O. Box 71241, 1003, Sheik Zayed Road, Khalid Al Attar Tower (Emirats Arabes Unis), inscrite au Registre des Sociétés de Dubai sous le numéro O.F. 233.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les «Associées») de la société à responsabilité limitée «Hornton S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.964, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 12 mai 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032 du 1^{er} septembre 2011;

- Que la Société a été mise en liquidation volontaire et que la société à responsabilité limitée «FIBETRUST S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165.965, a été nommé en tant que liquidateur (le «Liquidateur») suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que le 21 décembre 2012, les Associés ont approuvé le rapport du Liquidateur daté du 20 décembre 2012 (le «Rapport du Liquidateur») ainsi que les comptes de liquidation établis au 20 décembre 2012 (les «Comptes de Liquidation») et ont nommé «UHY Fibetrust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.966, en tant que commissaire à la liquidation (le «Commissaire à la Liquidation») chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation;

- Que le 21 décembre 2012, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux Associés les comptes de clôture (les «Comptes de Clôture») ensemble avec le rapport du commissaire à la liquidation daté du 24 décembre 2012 (le «Rapport du Commissaire à la Liquidation»).

Après considération, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, les Associées approuvent ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Seconde résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, les Associés décident d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

Les Associés décident de donner pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

Les Associés décident que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social, i.e. à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et que toutes les sommes et valeurs

éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

Les Associés déclarent la liquidation de la Société terminée et clôturée avec effet en date du présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 décembre 2012. AC/2012/63442. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021755/169.

(130026401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

MexSpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.568.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013026045/12.

(130031821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Mille Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.463.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026046/10.

(130031804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Harmonie Cuisines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.046.

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONIE CUISINES S.A. avec siège social au 102, route d'Arlon, L - 8210 Mamer, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

sous la section B et le numéro 160046, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier en date du 4 avril 2011, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 11288 du 15 juin 2011 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 662 du 13 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul KOCH, demeurant professionnellement à Alzingen, 33 rue Langheck,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille SCHNEIDER, demeurant à Bettembourg, 6-A rue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude ZENNER, demeurant à Bertrange, 30, Cité Am Wenkel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 31.500 au montant de EUR 181.566 par l'émission de 1.191 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 126 chacune, intégralement libérées;

2.- Pour autant que de besoin, renonciation par les/des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel. Souscription des nouvelles actions par IMMOPROV-INVEST S. à r.l. et; - Libération intégrale en espèces;

3.- Adoption le cas échéant de la forme nominatives des actions, celles-ci pouvant être sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante: Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhunderteinundachtzigtausendfünfhundertsechundsechzig Euro (EUR 181.566,-), eingeteilt in eintausenddreihunderteinundneunzig (1.391) Aktien mit Stimmrecht und fünfzig (50) Aktien ohne Stimmrecht, mit einem Nennwert von je einhundertsechundzwanzig Euro (EUR 126,-). Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

5.- Démission d'administrateurs.

6.- Nomination d'administrateurs et autorisation à nommer un administrateur délégué.

7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 250 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 150.066 (cent cinquante mille soixante-six euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros) à EUR 181.566 (cent quatre-vingt et un mille cinq cent soixante-six euros) par l'émission de 1.191 (mille cent quatre-vingt-onze) nouvelles actions ordinaires (avec droit de vote) d'une valeur nominale de EUR 126 (cent vingt-six euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Pour autant que de besoin, renonciation est donnée par les actionnaires existants, ici présents à leur droit de souscription préférentiel.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par un actionnaire de la Société, IMMOPRO-INVEST, S. à r.l., avec siège social au 33 rue Langheck, L-5854 Alzingen, ici représentée par son gérant Unique Monsieur Paul Koch, précité qui déclare souscrire les 1.191 actions ordinaires (avec droit de vote) nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 150.066 (cent cinquante mille soixante-six euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 150.066 (cent cinquante mille soixante-six euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, les actions pouvant être sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhunderteinundachtzigtausendfünfhundertsechundsechzig Euro (EUR 181.566,-), eingeteilt in eintausenddreihunderteinundneunzig (1.391) Aktien mit Stimmrecht und fünfzig (50) Aktien ohne Stimmrecht, mit einem Nennwert von je einhundertsechundzwanzig Euro (EUR 126,-). Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'acter et accepter la démission avec effet immédiat de Messieurs Claude Zenner, Franz-Josef Laux et Francis Olivier en leur qualité d'administrateur de la Société ainsi que de Monsieur Claude Zenner en sa qualité d'administrateur délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017:

- Monsieur Cyrille Schneider, précité, né le 14 mai 1968 à Longeville Les Metz (France), demeurant au 6-A, rue de la Gare, L-3236 Bettembourg.

- Madame Carole Ciman, née le 14 mai 1979 à Metz, demeurant professionnellement au 33 rue Langheck, L-5854 Alzingen.

Conformément à l'article 12, l'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer en son sein un délégué à la gestion journalière.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Pouvoirs

Les personnes comparantes, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute (s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paul Koch, Cyrille Schneider, Claude Zenner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2013. LAC / 2013/ 4501. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021757/116.

(130026378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Muha HoldCo S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013026048/11.

(130031912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Muha LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 144.915,82.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.023.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Muha LuxCo S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013026049/11.

(130031911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

HUB Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.896.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «HUB INDUSTRIES S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.896, constituée suivant acte notarié du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 4 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 15 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 30 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article un (1), deuxième alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article un (1), deuxième alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article quatre (4) et l'article six (6), deuxième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 6. (Deuxième alinéa). «La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque la société est administrée par un administrateur unique, la société sera engagée par sa seule signature.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. SCHUL, A. HERMES, A. BURUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16826. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013021765/70.

(130026410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 188.771,21.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha No 2 LuxCo

Un Mandataire

Référence de publication: 2013026050/11.

(130031910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Magellan Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 123.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026053/9.

(130031598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

I.D. Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 175.067.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEW START SPF S.A., avec siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie., R.C.S. Luxembourg B 167.567,

ici représentée par Monsieur Benoit ANDRIANNE, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2013, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique.

Elle pourra en outre effectuer la prestation de mandats d'administrateur, de directeur ou de dirigeant dans des sociétés cotées ou non cotées, organismes de placement collectif, professionnels du secteur financier et tout autre type de structure financière ou commerciale ainsi que la consultance financière, bancaire et comptable ou tout autre type de consultance liée aux organismes de placement collectif.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société prend la dénomination "I.D. ASSOCIATES S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Clémency

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions, entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été souscrites par l'associé unique savoir

NEW START SPF S.A., avec siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie., R.C.S. Luxembourg B 167.567.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Décisions de l'associée unique:

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johan WOUTERS, demeurant professionnellement au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né à Kapellen (Belgique), le 2 août 1965

- Monsieur Benoît ANDRIANNE, résidant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, né le 26 septembre 1975 à Verviers (Belgique)

- Mademoiselle Camille MERNIER, résidant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, née le 7 mai 1987 à Namur, (Belgique)

2) Le siège social de la société est fixé à L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ANDRIANNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5270. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021767/142.

(130026254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Marie Lingerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.390.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013026060/13.

(130031178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Maison Krauser Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026054/10.

(130031102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Ileos Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.320.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December, before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ileos Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (the RCS) under number B 165.320 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Junglinster, on November 28, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 213, page 10212, of January 25, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 28, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 871, page 41806, of April 3, 2012.

THERE APPEARED:

Ileos Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 166.052 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of article 2.1. of the Articles;
2. Insertion of a new article 7. "Pledge over the shares" in the Articles and subsequent renumbering of the Articles;
3. Insertion of a new article 15. "Specific advantages in favour of third parties" in the Articles; and
4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a reso-

lution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 7. "Pledge over the shares" of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Pledge over the shares.** Any shareholder shall have the right to grant security over the shares it holds in the Company and that, as a result of such security, the beneficiary of that security shall be entitled to exercise the voting rights attached to the pledged shares, as well as to convene a shareholders' meeting and submit proposals thereto, as permitted under, and in accordance with, the terms of the relevant Transaction Security (as defined in article 15.1. of the Articles)."

The Sole Shareholder resolves to subsequently renumber the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 15. "Specific advantages in favour of third parties" of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** Specific advantages in favour of third parties

15.1. Definitions:

Adverse Corporate Decision means:

(a) any amendment to the majority rules applicable to the appointment or revocation of the management and/or legal representatives of the Company which would have the direct or indirect effect of the Parent losing the right to appoint or revoke the management and/or legal representatives of the Company acting solely and without justification and without delay or notice;

(b) any change to the (i) corporate form of the Company or (ii) corporate nationality of the Company or any displacement of its registered office or central administration to a place outside of its jurisdiction of incorporation;

(c) any merger involving, or liquidation of, the Company;

(d) any action or decision of any kind by the Company whose purpose is to establish that the centre of main interest of the Company is not in the Grand Duchy of Luxembourg; or

(e) any change to the registered office of the Company (to the extent that the competent court for any bankruptcy proceedings would cease to be the same);

in each case unless the Agent (acting on the instructions of the Majority Lenders) gives its prior written consent or in the case of (i) a change to the corporate form of the Company from a "société à responsabilité limitée" into a "société en commandite par actions" or (ii) any change to be implemented in relation to New Luxco becoming a shareholder of the Company in each case pursuant to the Senior Facilities Agreement to the extent that the Agent has received prior written notice of the proposed amendments;

Agent means Goldman Sachs Lending Partners LLC, a limited liability company, having its registered office at 200, West Street, New York, NY-10282-2198, or Wilmington Trust (London) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Third Floor, 1 King's Arms Yard, London, EC2R 7AF, United Kingdom, company number 0565015, or any other person acting as agent or security agent under any Senior Facilities Agreement;

Majority Lenders shall have the meaning ascribed to it in the Senior Facilities Agreement;

New Luxco means a company incorporated under the laws of Luxembourg and owning a manager's share ("action de commandite ") in the Company and acting as manager ("gérant") of the Company upon conversion of the Company into "société en commandite par actions " pursuant to the Senior Facilities Agreement;

Parent means Ileos Midco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.052;

Transaction Security means any security interest, pledge, charge of, or other right in rem created over shares in the Company in connection with the Senior Facilities Agreement;

Senior Facilities Agreement means any agreement that may be entered into by and between, amongst others, the Company as original guarantor, the Parent and the Agent;

15.2. Any decision which is an Adverse Corporate Decision can only be taken at a general meeting of the shareholders.

15.3. The Agent has an information right relating to proposed amendments to the Articles which constitute an Adverse Corporate Decision, and such decision will not be valid unless such information requirement is complied with and the Majority Lenders have given consent."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 900,-.

Declaration

The officiating notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ileos Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.320 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 213, page 10212, du 25 janvier 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 décembre 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871, page 41806, du 3 avril 2012.

A COMPARU:

Ileos Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.052 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, dont l'adresse professionnelle se situe à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'entière du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille (12,500) par société sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2.1. des Statuts;
2. Insertion d'un nouvel article 7. "nantissement des parts sociales" dans les Statuts et renumérotation subséquente des Statuts;
3. Insertion d'un nouvel article 15. "Avantages particuliers au profit des tiers" dans les Statuts; et
4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1. des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 7. «Nantissement des parts sociales» dans les Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

" **Art. 7. Nantissement des parts sociales.** Tout associé sera autorisé à accorder des sûretés ou garanties sur les parts sociales qu'il détient dans la Société et, en conséquence de ces sûretés ou garanties, le bénéficiaire de cette garantie sera autorisé à exercer les droits de vote attachés aux parts sociales nanties, il sera également autorisé à convoquer une assemblée des associés et à soumettre des projets à celle-ci, tel qu'autorisé selon, et conformément aux conditions de la Transaction des Sûretés ou garanties concernée (telle que définie à l'article 15.1. des Statuts)."

L'Associé Unique décide en conséquence de renuméroter les Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 15. «Avantages particuliers au profit des tiers» dans les Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

" Art. 15. Avantages particuliers au profit des tiers.

15.1. Définitions

Décision Sociale Défavorable désigne:

a) toute modification des règles de majorité relatives à la nomination ou la révocation des dirigeants et/ou des représentants légaux de la Société qui aurait pour effet direct ou indirect que la Société-mère perde le droit de nommer ou de révoquer les dirigeants et/ou les représentants légaux de la Société, en agissant seule, sans préavis et sans qu'un juste motif soit nécessaire;

b) toute modification (i) de la forme sociale de la Société ou (ii) de la nationalité sociale de la Société ou tout transfert de son siège social ou administration centrale vers un lieu situé en-dehors de sa juridiction de constitution;

c) toute fusion ou liquidation de la Société;

d) toute action ou décision de quelque nature que ce soit prise par la Société dont le but est d'établir que le centre des intérêts principaux de la Société ne soit pas au Luxembourg; ou

e) tout changement de siège social de la Société (dans la mesure où le tribunal compétent en matière de procédures de faillite cesserait d'être le même);

à moins que, dans chacun des cas, l'Agent (agissant sur instruction de la Majorité des Prêteurs) donne son consentement écrit préalable ou en cas (i) de transformation de la forme sociale de la Société de "société à responsabilité limitée" en "société en commandite par actions" ou (iii) en cas de toute modification à apporter afin que la Nouvelle Société Luxembourgeoise devienne actionnaire de la Société dans chaque cas conformément à la Convention de Crédit Senior, dans la mesure où l'Agent a reçu une notification préalable des projets de modifications;

Agent signifie Goldman Sachs Lending Partners LLC une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 200, West Street, New York, NY-10282-2198, ou Wilmington Trust (London) Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Third Floor, 1 King's Arms Yard, London, EC2R 7AF, Royaume-Uni, numéro de société 05650152, ou tout autre person agissant en qualité d'agent ou agent sécuritaire en vertu de la Convention de Crédit Senior;

Majorité des Prêteurs aura la signification qui lui est attribuée dans la Convention de Crédit Senior,

Nouvelle Société Luxembourgeoise signifie une société constituée selon le droit luxembourgeois et qui détient une action de commandité dans la Société et qui agit en en qualité de gérant de la Société dès la conversion de la Société en "société en commandite par actions" en vertu de la Convention de Crédit Senior,

Société-mère signifie Ileos Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.052; Transaction des Sûretés et Garanties signifie toute sûreté, nantissement, frais, ou autre droit réel créée sur les actions dans la Société en rapport avec la Convention de Crédit Senior;

Convention de Crédit Senior signifie tout accord qui peut être conclu entre, entre autres, la Société en qualité de Garant Initial, la Société-mère et l'Agent;

15.2. Toute décision qui est qualifiée de Décision Sociale Défavorable peut être prise uniquement à l'assemblée générale des actionnaires.

15.3. L'agent dispose d'un droit informatif relatif aux modifications statutaires proposées qui constituent une Décision Sociale Défavorable et cette décision ne sera pas valable à moins que cette exigence en matière d'information ne soit réalisée et que la Majorité des Prêteurs ait donné leur accord."

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 900,- EUR

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2012. Relation GRE/2012/4725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013021769/205.

(130026095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Marketing Entreprises s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.129.

Le bilan et les comptes annuels au au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beiler, le 21 Février 2013.

Référence de publication: 2013026061/11.

(130031566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Marshgate Morangis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026063/9.

(130031674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

MEC Telecommunication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 50, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 96.360.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013026067/10.

(130031731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Gota Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 93.399.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Ramiro GOMES DE ALMEIDA, indépendant, né à Macieira de Cambra -Vale de Cambra (Portugal), le 11 avril 1954, demeurant à L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération; et

2. Monsieur Marco GOMES DE BRITO, étudiant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 septembre 1980, demeurant à L-6195 Imbringen, 9, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "GOTA MAR S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93399, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 26 mai 2003,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1961 du 22 septembre 2010;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune;

- 3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");
- 4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;
- 6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;
- 9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-7263 Helmsange, 9, rue de la Libération.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "GOTA MAR S.à.r.l."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GOMES DE ALMEIDA, M. GOMES DE BRITO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013. AC/2013/2551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021746/58.

(130026492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026068/10.

(130031480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Modern'shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 24, rue des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.579.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026076/10.

(130031684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Molzberger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.433.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013026077/10.

(130031730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Immopard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.852.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "HALTI OVERSEAS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Marbella, East 53rd Street, MMG Building (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IMMOPARD S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98852, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 16 mars 2004;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent vingt euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. AC/2013/600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021786/55.

(130026453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

MT Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.736.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

MT Advertising S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013026080/14.

(130031570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Natur + Stein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 121.058.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026084/9.

(130031577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

In the year two thousand and twelve on the twenty ninth day of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Linamar Corporation, a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 287 Speedvale Ave. W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, registered with the Ontario Canada Trade Register under number 175-8459 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated November 28, 2012.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Linamar Corporation is the Sole Shareholder of Linamar Financial Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.502, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2300 on October 27, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on June 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1988 on August 10, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 954,000.- (nine hundred fifty four thousand US Dollars) by the issue of 194,000 (one hundred ninety four thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 760,000 (seven hundred sixty thousand) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of an amount of USD 19,400.- (nineteen thousand four hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and allocation of an amount of USD 76,000.- (seventy six thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all additional Ordinary Shares, with a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,186,600.- (nineteen million one hundred eighty six thousand six hundred US Dollars) and allocation of the amount of USD 19,400.- (nineteen thousand four hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and subscription and payment of all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to USD 75,150,256.- (seventy five thousand one hundred fifty thousand two hundred fifty six US Dollars) and allocation of the amount of USD 76,000.- (seventy six thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by the Sole Shareholder by a contribution in kind of claims;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

5. Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 954,000.- (nine hundred fifty four thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 5,950,110.- (five million nine hundred fifty thousand one hundred ten US Dollars) to the amount of USD 6,904,110.- (six million nine hundred four thousand one hundred ten US Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 194,000 (one hundred ninety four thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,186,600.- (nineteen million one hundred eighty six thousand six hundred US Dollars) and the allocation of an amount of USD 19,400.- (nineteen thousand four hundred US Dollars) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 760,000 (seven hundred sixty thousand) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to USD 75,150,256.- (seventy five million one hundred fifty thousand two hundred fifty six US Dollars) and the allocation of the amount of USD 76,000.- (seventy six thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on November 28, 2012 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 194,000 (one hundred ninety four thousand) Ordinary Shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 194,000.- (one hundred ninety four thousand US Dollars);

- subscribe for and fully pay 760,000 (seven hundred sixty thousand) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 760,000.- (seven hundred sixty thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to USD 19,186,600.- (nineteen million one hundred eighty six thousand six hundred US Dollars);

- pay a share premium attached to the MRPS amounting to USD 75,150,256.- (seventy five million one hundred fifty thousand two hundred fifty six US Dollars);

- allocate to the Ordinary Shares legal reserve of the Company the amount of USD 19,400.- (nineteen thousand four hundred US Dollars);

- allocate to the MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 76,000.- (seventy six thousand US Dollars);

by the contribution in kind of claims in an aggregate amount of USD 95,386,256.- (ninety five million three hundred eighty six thousand two hundred fifty six US Dollars) (the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims excluding any real estate asset, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 95,386,256.- (ninety five million three hundred eighty six thousand two hundred fifty six US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is set at USD 6,904,110.- (six million nine hundred four thousand one hundred ten US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 1,912,000 (one million nine hundred twelve thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 4,992,110 (four million nine hundred ninety two thousand one hundred ten) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,425.- (six thousand four hundred and twenty-five Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 95,386,256.- (ninety-five millions three hundred eighty-six thousand two hundred and fifty-six US Dollar) is valued at EUR 73,448,744.41 (seventy-three millions four hundred forty-eight thousand seven hundred forty-four euro forty-one cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt neuf novembre,

Par devant Maître Roger Arrensorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Linamar Corporation, une société publique, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 287 Speedvale avenue W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, inscrite au registre du commerce d'Ontario, Canada, sous le numéro 175-8459 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Linamar Corporation est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Linamar Financial Sàrl, ayant son siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.502, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2300 le 27 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensorff, notaire de résidence à Luxembourg le 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1988 le 10 août 2012 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 954.000,- (neuf cent cinquante quatre mille dollars américains) par l'émission de 194.000 (cent quatre vingt quatorze mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 760.000 (sept cent soixante mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un montant de USD 19.400,- (dix neuf mille quatre cent dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société et allocation d'un montant de USD 76.000,- (soixante seize mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles Parts Ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.186.600,- (dix neuf millions cent quatre vingt six mille six cents dollars américains) et allocation d'un montant de USD 19.400,- (dix neuf mille quatre cents dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société et souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de 75.150.256,- (soixante quinze millions cent cinquante mille deux cent cinquante six dollars américains) et allocation d'un montant de USD 76.000,- (soixante seize mille dollars américains) à la réserve légale des PPOR de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 954.000,- (neuf cent cinquante quatre mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 5.950.110,- (cinq millions neuf cent cinquante mille cent dix dollars américains) à un montant de USD 6.904.110,- (six millions neuf cent quatre mille cent dix dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 194.000 (cent quatre vingt quatorze mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.186.600,- (dix neuf millions cent quatre vingt six mille six cents dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 19.400,- (dix neuf mille quatre cents dollars américains) à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 760.000 (sept cent soixante mille) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 75.150.256,- (soixante quinze millions cent cinquante mille deux cent cinquante six dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 76.000,- (soixante seize mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzing, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2012 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 194.000 (cent quatre vingt quatorze huit mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 194.000,- (cent quatre vingt quatorze mille dollars américains);

- souscrire et payer en totalité 760.000 (sept cent soixante mille) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 760.000,- (sept cent soixante mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de USD 19.186.600,- (dix neufs millions cent quatre vingt six mille six cents dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 75.150.256,- (soixante quinze millions cent cinquante mille deux cent cinquante six dollars américains);

- allouer à la réserve légale des parts sociales ordinaires de la Société le montant de USD 19.400,- (dix neuf mille quatre cents dollars américains);

- allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de USD 76.000,- (soixante seize mille dollars américains);
par l'apport en nature de droits à recevoir pour un montant total de USD 95.386.256,- (quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante six dollars américains) (les «Droits»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Droits excluant tout actif immobilier, ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 95.386.256,- (quatre vingt quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante six dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à USD 6.904.110,- (six millions neuf cent quatre mille cent dix dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 1.912.000 (un million neuf cent douze mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 4.992.110 (quatre millions neuf cent quatre vingt douze mille cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.425,- (six mille quatre cent vingt-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 95.386.256,- (quatre-vingt quinze millions trois cent quatre-vingt six mille deux cent cinquante-six US dollars) est évalué à la somme de EUR 73.448.744,41 (soixante-treize millions quatre cent quarante huit mille sept cent quarante quatre euros quarante et un cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/57014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021813/222.

(130026565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Numen Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013026099/12.

(130031234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.
